

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2011

Compte-rendu affiché le : 18 avril 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 22 avril 2011

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2011

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER-GERIN

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Frédéric PAILLAS – Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Gérard ESCALES à Philippe DENIS – Geneviève NIGAY à Thérèse BELGHITI – Sophie DURY à Mireille PAULET.

N° 11-03-26

OBJET :

Convention avec l'association HELIOSE : Aide à l'investissement pour financer des réhabilitations énergétiquement performantes.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	27/04/2011
Accusé réception le	27/04/2011
Numéro de l'acte	11-03-26

OBJET DE LA DELIBERATION :

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HELIOSE : AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR FINANCER DES REHABILITATIONS ENERGETIQUEMENT PERFORMANTES

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de la politique locale en matière d'environnement et de développement durable, il a été décidé de mettre en place une aide à l'investissement pour financer des réhabilitations énergétiquement performantes. L'objectif est de réduire les consommations de l'habitat ancien.

Cette aide concerne les travaux de BBC (bâtiment basse consommation) tels que l'isolation des combles, des murs, des vitrages, du sol et de la ventilation en relation avec l'isolation, ces travaux devant utiliser des matériaux bio-sourcés. Les travaux devront être effectués par un artisan et devront être réalisés dans un délai de 3 ans suivant l'arrêté attributif de subvention.

L'association HELIOSE, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a notamment pour objet de contribuer à promouvoir et développer les énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie, pour une intégration optimale de l'homme dans son environnement. Elle assure, entre autre, la mission d'Espace Info-Energie. Dans ce cadre, les spécialistes d'HELIOSE informent et conseillent gratuitement tous les publics.

Il est proposé de passer une convention entre la Commune et l'Association HELIOSE (document ci-annexé) afin d'assister la collectivité dans la mise en place de ce dispositif. La convention sera valable jusqu'au 31 décembre de l'année et sera reconduite par avenant annuel.

Le montant prévisionnel maximal de la subvention à l'Association s'élève à 6 516 € (avec une instruction de 10 dossiers maximum et un nombre de 6 permanences).

En ce qui concerne l'aide versée par la commune pour les travaux énergétiques, suite aux dossiers déposés auprès de l'Association HELIOSE, le montant sera, par foyer, de :

- 400 € pour un seul type de travaux
- 200 € de majoration pour 2 types de travaux, travaux pouvant s'échelonner sur 2 ou 3 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention avec l'association HELIOSE et le montant maximal de la subvention, soit 6 516 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer au nom et pour le compte de la Commune.
- **DECIDE** d'apporter une aide financière par foyer réalisant des travaux énergétiques de 400 € pour un seul type de travaux et 200 € de majoration pour 2 types de travaux.
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget primitif.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 21 AVRIL 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	27/04/2011
Accusé réception le	27/04/2011
Numéro de l'acte	11-03-26